

KdK KOM	
14. April 2014	
Reg. Nr.	
DIR	Xcc
BO	
MP	
IR	
TC	orig.
AFI	
NK	

Office fédéral de la communication  
Monsieur le Directeur Philipp Metzger  
Rue de l'Avenir 44  
Case postale  
2501 Bienne

Berne, le 11 avril 2014

## Projet portant sur des ordonnances d'exécution de la LTC

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur les ordonnances relatives à la loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications dans le cadre de la procédure de consultation lancée par le biais de votre courrier du 13 février 2014.

Nous nous permettons d'intervenir au sujet de l'ordonnance sur les domaines Internet (ODI) pour apporter notre soutien à la démarche prévue à l'article 29 de réserver les noms des cantons dans les langues nationales et en anglais. Afin d'éviter tout malentendu, nous proposons de compléter l'art. 29, lettre b, en indiquant que les abréviations des cantons seront également réservées.

Par ailleurs, nous souhaiterions que les noms et les abréviations de la conférence des gouvernements cantonaux et des conférences intercantionales des directeurs, ainsi que des entités qui leur sont liées, puissent également être réservées dans les langues nationales et en anglais. La formulation pourrait être similaire à l'art. 29, lettre a de l'ODI qui traite des dénominations des institutions fédérales et celles liées à l'Etat. Nous vous transmettrons d'ici fin mai 2014 une liste des noms et des abréviations des conférences susmentionnées et des institutions qui leurs sont liées.

En vous remerciant par avance de la suite qui sera donnée à nos propositions, nous vous transmettons, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

Conférence des gouvernements cantonaux



**Sandra Maissen**  
Secrétaire générale

Copies:

- COSECO
- SIK-CSI